



Trace n° 72891152

Partez à la découverte des hameaux et villages pittoresques de la Vallée d'Aulps : une randonnée où nature et culture s'entremêlent tout au long du parcours. Notre patrimoine culturel, cerné par une remarquable nature n'aura plus aucun secret pour vous !

Au détour du chemin découvrez les villages de Seytroux, Le Biot, La Baume, le barrage du Jotty et le superbe Mont Ouzon. Un sentier en partie en forêt où vous pourrez profiter de la fraîcheur naturelle de l'été. Cet itinéraire traverse deux fois la route principale. À ces endroits, vous devrez faire très attention avant de traverser et accélérer la cadence car vous n'avez pas la priorité. Le parcours n'est pas adapté aux poussettes et nous le déconseillons aux jeunes enfants.

 Durée	3h 55	 Difficulté	Moyenne
 Distance	9,74 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	386 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	386 m	 Commune	Saint-Jean-d'Aulps (74430)
 Point haut	912 m	 Régions	Alpes, Chablais
 Point bas	695 m		

Description

- (D) Départ pont de la Tassonnière
- (1) Prendre la direction de Seytroux et quelques mètres après le pont, bifurquer sur la droite par le sentier qui longe la Dranse
- (2) Traverser les hameaux des Girauds et d'Ombre. Lorsque vous aurez le choix entre la route principale (limitée à 50) et la petite route qui prend à droite, prenez la petite route qui va à droite.
- (3) Au bout du chemin des Rossets, vous arriverez à un "stop". Continuez tout droit sur un petit chemin à gauche d'un bassin puis montez sur la gauche au prochain croisement en direction du hameau du Sey.
- (4) Une fois au hameau du Sey, on suit le panneau indicatif en direction d'Urine. Vous aurez le choix entre une route qui descend à droite entre les habitations et une route qui monte à gauche. Prenez celle de droite (celle de gauche étant vous menant vers une propriété privée). Au bout du Sey, le chemin devient forestier.
- (5) Au panneau "Urine" ainsi qu'au panneau "Le Crêt", prenez toujours direction "Le Biot". Vous trouverez en chemin les panneaux "Chez les Geydets", puis plus bas "Couvaloup". On cherche en l'occurrence à traverser le Pont de Couvaloup, direction Le Biot.
- (6) Une fois au Pont de Couvaloup, il vous faudra le traverser puis traverser la départementale. ATTENTION, traverser la route est dangereux. Les voitures arrivent parfois très vite. Assurez-vous de traverser au bon moment (vérifiez que vous n'entendez de son de moteur et qu'il n'y a pas de voiture à gauche et à droite et hâtez le pas).
- (7) Une fois au Biot, traversez le village afin de reprendre le sentier au fond du hameau des Cottets. Pour cela, on suit le panneau en direction du Bas-Thex. On traversera la D32 en direction du sud.
- (8) Remonter par le sentier puis redescendre, après quelques virages en épingles, l'oratoire de Saint-Guérin apparaît.
- (9) Continuer la randonnée jusqu'au hameau du Bas Thex et rejoindre le pont de la Tassonnière. Petite alternative : faire un détour en direction de l'Abbaye, pour la voir de plus près, et revenir sur ses pas.
- (A) Retour au Pont de la Tassonnière

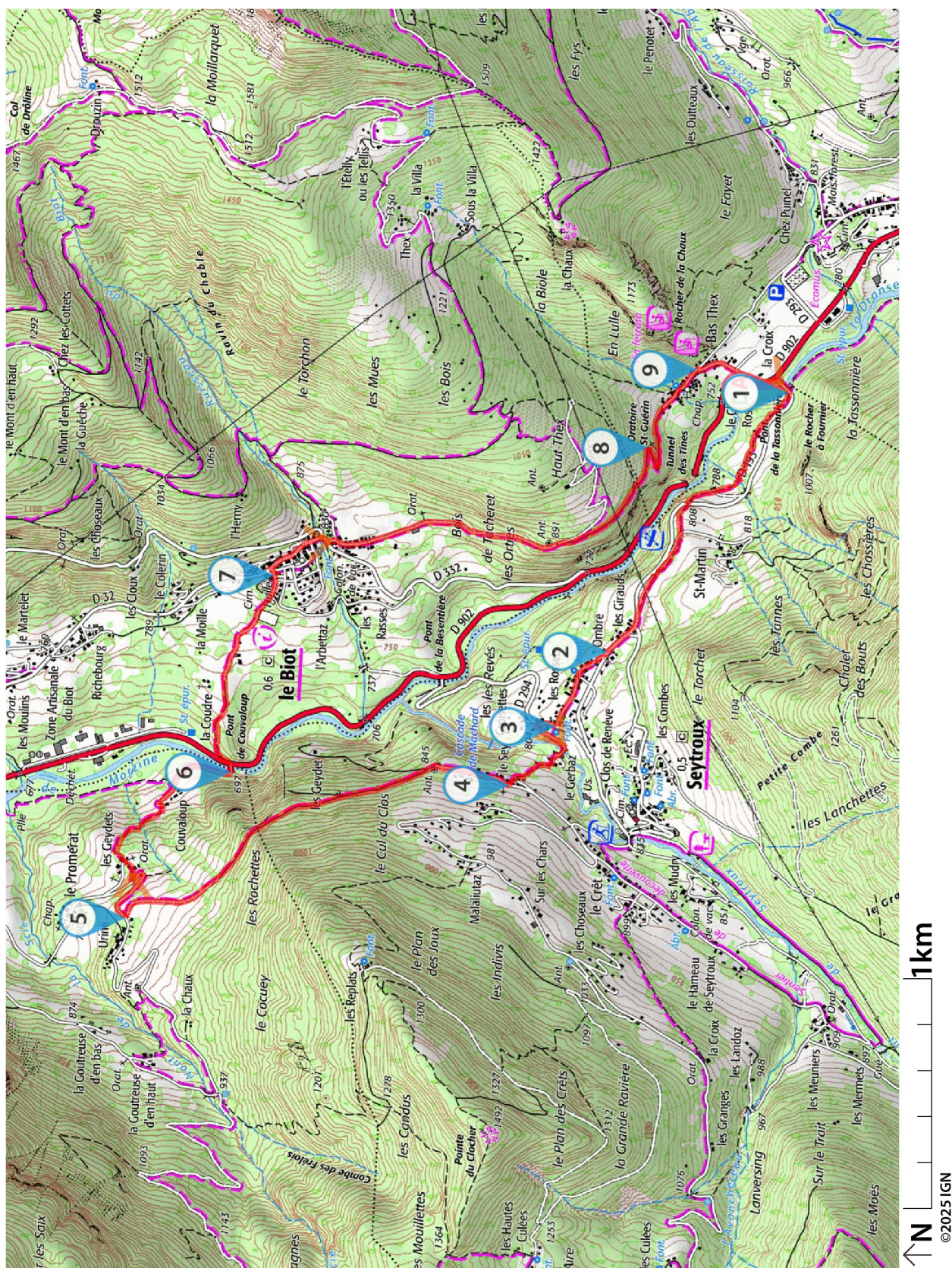
Points de passages

-  **D/A Pont de la Tassonnière**
N 46.243289° / E 6.641681° - alt. 754 m - km 0
-  **1 Bifurquer sur la droite, direction Seytroux**
N 46.243256° / E 6.641524° - alt. 761 m - km 0.01
-  **2 Hameau d'Ombre**
N 46.25033° / E 6.62695° - alt. 818 m - km 1.49
-  **3 Bout du Chemin des Rossets**
N 46.252345° / E 6.622688° - alt. 810 m - km 1.91
-  **4 Hameau du Sey**
N 46.254162° / E 6.619378° - alt. 858 m - km 2.51
-  **5 Hameau d'Urine**
N 46.269186° / E 6.611861° - alt. 838 m - km 4.44
-  **6 Pont de Couvaloup**
N 46.26504° / E 6.620117° - alt. 695 m - km 5.68
-  **7 Village du Biot**
N 46.263355° / E 6.631239° - alt. 817 m - km 6.66
-  **8 Oratoire de Saint-Guérin**
N 46.248741° / E 6.638467° - alt. 860 m - km 8.66
-  **9 Hameau du Bas-Thex**
N 46.24682° / E 6.64289° - alt. 790 m - km 9.27
-  **D/A Pont de la Tassonnière**
N 46.24329° / E 6.64168° - alt. 754 m - km 9.74

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-72891152/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.